

Commune de SAINT-PRIEST-TAURION

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2956

du 29 juillet 2013

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

date

aléa

Les documents de référence sont :

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

approuvé (PRIMAGAZ)

date

26 juin 2013

effet

surpression-thermique

Les documents de référence sont :

L'arrêté d'approbation du PPR technologique Primagaz n°PPRT87-2013-01 du 26 juin 2013 pour une partie du territoire de la commune

La note de présentation du PPRT, Le zonage réglementaire et le règlement du PPRT

Ces documents sont disponibles sur le site internet : <http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/primagaz-demarche-pprt-a321.html>. Des prescriptions de travaux existent pour les bâtiments existants dans les zones R, r et B.

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte
zone 5

Moyenne
zone 4

Modérée
zone 3

Faible
zone 2

Très faible
Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

cartographie du périmètre de la zone réglementée du P.P.R. Technologique Primagaz à l'échelle 1/25000ème

cartographie départementale du risque sismique annexée à l'arrêté départemental IAL

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »